Image not found or type unknown

Conséquences de la fin d'un contrat de location-gérance

Fiche pratique publié le **03/03/2014**, vu **853 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

A la fin du contrat de location-gérance, le propriétaire reprend son fonds ainsi que les éléments qui le constituent.

Le locataire-gérant doit restituer le fonds dès la cessation du contrat. A défaut, son expulsion peut être prononcée en référé et il peut être condamné au paiement d'une indemnité d'occupation.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés